

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 113 - DÉFI ROSE – FIXATION DU TARIF D'INSCRIPTION ET REVERSEMENT AU COMITE DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Rapport présenté par Madame LAMAZERE, conseillère municipale :

La commune poursuit ses actions de prévention en matière de santé publique : sensibilisation au mésusage des écrans, parcours du cœur et actions de prévention diverses.

A ce titre, des actions de sensibilisation ont été menées en partenariat avec la CPAM, la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé), le Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer et l'hôpital d'Orthez.

Dans le cadre d'Octobre rose, au-delà des actions partenariales menées avec les associations volontaires du territoire, la commune va reconduire un défi sportif en équipe le 26 octobre prochain.

Ce défi rose réunira 40 équipes de 3 personnes qui participeront à une série d'épreuves sportives.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le tarif d'inscription individuel à 7 € (soit 21 € par équipe engagée) et de reverser les recettes encaissées au Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer.

Afin d'encadrer le partenariat avec le Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer, il est proposé de signer une convention rappelant les engagements de chaque partie conformément au document annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe le tarif d'inscription individuel à 7 € (21 € par équipe),
- décide de reverser la recette issue des inscriptions au Comité départemental des Pyrénées-Atlantiques de la Ligue contre le cancer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ledit Comité.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le